



**Un engagement
du ministère de**
l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des
Sports (MENJS)

Au bénéfice
des personnels du
MENJS
**avec des mesures
d'application nationale
et des déclinaisons
académiques**

Une étape majeure
pour progresser dans :

- **L'égalité
professionnelle**
- **La lutte contre les
discriminations**

Un 1^{er} plan
2021-2023
**évalué chaque année
et renouvelé
tous les 3 ans**

5 axes pour faire évoluer les comportements et la gestion des ressources humaines

AXE 1

Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle

- Conforter le rôle des acteurs du dialogue social
- Favoriser l'égal investissement des femmes et des hommes dans le dialogue social
- Renforcer la connaissance statistique
- Déployer un réseau de référents et référentes
- Former l'encadrement
- Mobiliser le fonds pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Favoriser la recherche sur l'égalité professionnelle
- Mettre en place des actions de communication

AXE 2

Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles

- Atteindre les objectifs nationaux pour les emplois de direction et des postes à profil
- Lutter contre l'autocensure
- Sensibiliser/former les membres des jurys
- Diffuser le guide des bonnes pratiques pour le recrutement
- Mettre en place un plan de formation pour les publics désignés
- Intégrer à la formation initiale des personnels, en lien avec l'INSPE, la formation à l'égalité
- Accompagner la mobilité sur le plan social ou familial

AXE 3

Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière

- Identifier les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Assurer la transparence des rémunérations
- Sensibiliser les évaluateurs pour l'évaluation annuelle et les rendez-vous carrière
- Garantir un égal accès des femmes et des hommes aux corps et grades d'avancement
- Neutraliser l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les déroulements de carrière
- Favoriser l'annualisation du temps partiel comme alternative au congé parental

AXE 4

Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

- Reconnaître la coparentalité
- Exclure les congés maladie pendant la grossesse de l'application du délai de carence
- Favoriser le recours au compte épargne temps
- Sécuriser la situation des élèves stagiaires enceintes et la prise du congé de paternité pendant la scolarité
- Assouplir les règles d'utilisation du congé parental
- Encourager de nouvelles formes d'organisation du travail
- Favoriser l'aide à la garde d'enfant

AXE 5

Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence (dont sexuels et sexistes), le harcèlement moral ou sexuel

- Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, agissement sexiste
- Former les publics prioritaires aux actes de discrimination, violence et harcèlement
- Accompagner les personnels victimes de violence
- Responsabiliser les employeurs dans la conduite de l'action disciplinaire

Plus d'informations sur :

<https://www.ac-limoges.fr/plan-academique-egalite-professionnelle-femmes-hommes-123143>

<https://www.ac-limoges.fr/dispositif-academique-de-recueil-des-signalements-stop-discri-123158>

